SIVOM Des Deux Cantons 2015/

Délibération du Comité Syndical
Séance du 1er juin 2015

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 18
Votant : 23

Détail des votes
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture de Béthune le :
10/06/2015
Et publication du :
11/06/2015

Le Président
D. DELECOURT

L'an deux mil quinze, le 1er juin, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom des 2 cantons s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 26 mai 2015.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 26 mai 2015.

Présents : Messieurs Yves MARLIERE, Jean-Michel LEGRAND, Fabrice BAVIERE, Jean-Marc BLONDIAU, Gilles GOUDSMETT, Philippe DRUMEZ, Dominique DELECOURT, Jean Michel DUPONT, Albert VIVIER, Jacques HERBAUT, Frédéric WALLET, Gérard VINCKE, Bruno TRACHE, Guy WAREIN, Alain DE CARRION, Alain DEGUERRE, et Mesdames Ewa VIVIER, Sylvie CRETON.

Absents excusés : Messieurs Yves DUPONT, Jean-Louis COURTOIS, Daniel DELCROIX, Jean-Marie DOUVRY, Michel GEORGE, Léon COPIN, Gérard DELAHAYE, Samuel OBLED, et Madame Corinne BILLAUD.

Procuration : Monsieur Yves DUPONT à Monsieur Yves MARLIÈRE
Monsieur Jean-Louis COURTOIS à Monsieur Jean-Michel LEGRAND
Monsieur Daniel DELCROIX à Monsieur Jean-Marc BLONDIAU
Monsieur Michel GEORGE à Monsieur Frédéric WALLET
Monsieur Léon COPIN à Monsieur Bruno TRACHE.

A été nommé secrétaire : Monsieur Albert VIVIER.

2015/06/N°6

Domaine d'Intervention : LOCATION

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL DE STOCKAGE DU MATÉRIEL DES SERVICES ESPACES VERTS DU SIVOM DES 2 CANTONS

Monsieur le Président expose que le SIVOM est propriétaire d'un local rue de la Planquette à Violaines dont les agents du SIVOM responsables de l'entretien des espaces verts de ce secteur disposent pour stocker leur matériel nécessaire à l'accomplissement de leur tâche.

Monsieur le Président propose d'étudier avec les communes des autres secteurs si une possibilité de stockage existe, ce qui permettrait un gain de temps, une meilleure efficacité dans le travail et des déplacements dans les conditions maximales de sécurité et conformes au code de la route.

Le cas échéant, une convention pourrait être établie et déterminerait conjointement les modalités notamment celles relatives aux conditions d'assurance et d'accessibilité aux bâtiments.

Monsieur le Président demande au Comité de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Vu le code des collectivités territoriales,

Le Comité Syndical, après avoir délibérer, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer une convention avec les communes du SIVOM qui seraient susceptibles de mettre à disposition des équipes espaces verts du SIVOM un local de stockage d'engins et de matériels.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures

Le Président

D. DELECOURT

REÇU LE 10 JUIN 2015

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.